

Commission crustacés du 03/09/2022,

Relevé de conclusions

Etaient présents

Dauphin Durand, Chérie d'Amour
David Sam, Chez Wam
Eric Leguelinel, Gastibelza
Adrien Texier, L'Equinoxe
Laurent Blondel, La Presqu'île II
Vincent Lecarentier, Le Prolétaire
Laurent Navet, Njork
Julien Mouton, Père Vonvon
Félix Leblond, Pilou
Nathalie Lecouillard, Stessary
Joss Serazin, NFM

Julie Leglinel, CRPMEM de Normandie
Lucile Aumont, CRPMEM de Normandie
Laurence hegron-Macé, SMEL

Excusés :

William Thomas, L'Iris de Suse
Gérard Thomine, Le Téméraire
Adeline Denizot, Criée de Granville
Dimitri Rogoff, CRPMEM de Normandie
Marc Delahaye, CRPMEM de Normandi
Raïssa Tesseron, NFM,

Objectifs à 5 ans

Il a été demandé aux membres de la commission de se projeter à 5 ans. Le but de la question est de définir la politique du Comité à moyen terme.

Eric Leguelinel, Gastibelza : a fait le choix de repartir sur une mandature au sein du CRPMEM de Normandie pour continuer de s'impliquer dans la négociation au sujet des relations avec les îles anglo-normandes. Par ailleurs, les programmes de suivis des crustacés sont importants et il souhaite continuer de s'investir dedans. Concernant la commission crustacés, il souhaite continuer à participer à la commission mais pas en tant que président.

Dauphin Durand, Chérie d'Amour : identifie des espèces pour lesquelles il n'a pas de problème de ressource comme l'araignée (et donc la moussette) mais il y a d'autres sujets plus compliqués.

Julien Mouton, Papou II : identifie un gros travail de valorisation à faire sur l'araignée. Concernant le homard, il faut continuer les suivis qui sont faits actuellement. Le homard et le tourteau sont identifiés comme des espèces cycliques avec des années meilleures que d'autres.

Laurent Blondel, La Presqu'île II : idem Julien Mouton

Félix Leblond, Pilou : Il y a un peu de tourteau à Cherbourg mais identifie un sérieux problème concernant cette ressource. Il identifie notamment une forte mortalité une fois les tourteaux pêchés. Par ailleurs, il y a des petits tourteaux. Le contexte actuel impose de se diversifier et dans ce cadre ce serait intéressant de valoriser l'araignée.

David Sam, Chez Wam : étant donné la conjoncture, il est difficile de se projeter. La saison a été bonne au homard et il serait effectivement intéressant de valoriser l'araignée.

Laurent Navet, Njork : les 5 ans à venir vont être compliqués, difficile de savoir où on va. Concernant l'araignée, il vend l'araignée décortiquée, il ne lui semble pas intéressant de valoriser la moussette mais il faudrait plus se focaliser sur l'araignée en général.

Vincent Lecarpentier : difficile de se projeter à 5 ans. Cette année, il a tenté de ne pas ramasser les femelles grainées, souhaite se faire sa propre expérience et agir de son côté pour le maintien de la ressource.

Nathalie Lecouillard, Stessary : Pas facile d'être optimiste dans le contexte actuel. Le homard est devenu plutôt une activité secondaire. Identifie un besoin d'approfondir l'approche socio-économique.

Adrien Texier, L'Equinoxe : l'état de la ressource en crustacés est moins pire que pour le bulot. La ressource en araignée est bonne. En parallèle, il a de grosses inquiétudes au sujet de Jersey.

Echanges sur l'état de la ressource

Araignée

Perçue comme étant invasive depuis quelques années. Cette espèce est sensible au climat, il est possible que le cycle de l'araignée soit perturbé par le manque de froid l'hiver. Dans certains secteurs, il y a eu 2 pontes cette année.

Homard

Il est rappelé que la protection des femelles grainées de homard n'a pas de sens tant que le stock est en bon état. En effet, le homard est une espèce territoriale, une fois que la place est occupée, il n'est pas possible pour le stock de se développer plus. L'arrivée de larves supplémentaire ne sert à rien à cause de la concurrence au fond.

L'objectif est d'éviter que tous les homards qui font la taille se trouvent pêchés au fur et à mesure, à flux tendu. C'est ce qui arrive quand la moyenne des homards pêchés fait 500g, il est plus durable de viser un poids moyen pêché par homard de 600g.

Tourteau

La question du réchauffement se pose sur l'état de ce stock. Notamment sur l'effet qu'il peut avoir sur les petits à terre. Par contre le stock semble se reconstruire au large de l'Angleterre. Le mauvais état de ce stock n'est pas identifié comme ayant un lien avec la pêche mais une régulation de l'activité pourrait permettre de le relancer.

Rôle et fonctionnement de la commission

Un rappel est fait sur le fonctionnement de la commission ainsi que son articulation avec le conseil du CRPMEM de Normandie.

La commission crustacés représente les professionnels de Manche Ouest ainsi que du Nord-Cotentin. Les enjeux étant les mêmes pour les pêcheurs de Barfleur et Saint-Vaast, il est proposé d'intégrer ces deux ports et d'y désigner des représentants.

Il est prévu que la commission crustacés se réunisse 3 à 4 fois par an. Une commission en novembre permet de traiter le sujet des attributions de licences, elle se tient obligatoirement tous les ans. Une commission se tient en début d'année pour identifier les objectifs de l'année et il est possible d'organiser une commission en juin et/ ou en septembre en fonction des besoins, ces commissions permettent notamment de traiter des sujets sur la ressource.

Afin de favoriser la transparence et l'implication des professionnels il est proposé de développer le système de référendum auprès de tous les licenciés. Un besoin d'améliorer la communication de la part du Comité auprès des pêcheurs est également identifié.

Election des co-présidents

Jusqu'à présent il y avait un président pour la commission crustacés. Cependant deux grands secteurs sont identifiés : le nord et le sud de Portbail, il a donc été décidé de mettre en place une co-présidence.

Ont été élus à l'unanimité :

Secteur Ouest-Cotentin : Julien Mouton

Secteur Nord-Cotentin : Gérard Thomine

Concernant la participation à la commission du CNPMM, Julien Mouton est désigné membre, la question va être posée à Gérard Thomine pour le second siège.

Programmes scientifiques

Le CRPMM arrive actuellement à la fin de ses programmes de suivi.

Il est proposé de développer ces programmes sur les crustacés de Manche Ouest.

Concernant le suivi des juvéniles, le programme RECCRU est intéressant mais trop large pour qu'on en tire un réel profit à l'échelle normande, il serait donc préférable de le porter nous-même.

Les axes proposés sont les suivants :

- Suivi des stocks de homard
- Auto-échantillonnage sur les homards adultes
- Suivi des juvéniles de homard
- Identification de la prédation des araignées sur les œufs et les petits bulots

Label MSC

L'audit n°3 a été réalisé le 12/02/2020. Etant donné le contexte (COVID + Brexit), de gros retards ont été pris et une demande de variation (décalage des dates limites) a été faite et acceptée. Un audit de surveillance et la visite du site doit être programmée entre le 18 octobre et le 10 décembre.

La recertification se fera d'ici le 1^{er} juin 2023 sous réserve qu'elle soit validée.

Incertitudes réglementaires

La chute du Traité de la baie de Granville a remis en question toute la gestion de la pêche en Manche ouest.

Cela pose notamment de grosses questions sur les licences. Elles sont incessibles en Normandie alors que les accès aux eaux de Jersey semblent suivre les navires. Il va être important de réfléchir sur ce point afin de conserver notre système de gestion.

Notre objectif est de réussir à maintenir un système le plus proche possible de ce qui se fait actuellement en Normandie mais cela risque d'être compliqué.

La question se pose de savoir si les droits suivent le navire dans le cas où un français achèterait un navire jersiais, aurait-il automatiquement l'accès aux eaux de Jersey ?

Les enjeux identifiés actuellement sont les suivants :

- Modalités de réattribution des droits que Jersey n'a pas attribué (droits d'accès restants)
- Comment on va pouvoir articuler nos réglementations entre Jersey et la France (/ Normandie) ?
- Comment on va maintenir notre système d'attribution ?

Situation avec Jersey

Un point d'information est réalisé sur l'état des négociations. Les échanges entre la France, L'Europe, le Royaume-Uni et Jersey viennent de commencer sur la Nature et l'ampleur de l'activité. Les comités seront consultés sur ce sujet.

A la suite des négociations sur la Nature et l'ampleur, les négociations seront entamées sur le sujet des changements de navires.

Il est également évoqué de mettre en place une instance de concertation entre les instances professionnelles, les administrations française et jersiaise, le DEFFRA et la commission européenne. Cette instance composée d'une vingtaine de personnes a pour but de favoriser des échanges plus directs notamment sur les sujets suivants :

- Avis scientifiques concernant l'état des stocks en baie de Granville
- Mesures de gestion
- Echanges sur les mesures techniques que les parties veulent adopter dans leurs eaux à l'échelle des eaux de l'ancien Traité

Cette instance n'aura pas de pouvoir décisionnel mais uniquement consultatif.

Un retour est également fait sur la réunion qui s'est tenue le 30 juin dernier à Saint-Hélier entre les pêcheurs normands et jersiais. Cette réunion portait sur le sujet de la cohabitation en mer, depuis, Don Thompson a démissionné et ces échanges sont restés en suspens.

Il est rappelé que l'association des pêcheurs de Jersey (JFA) avait un statut particulier du temps du traité de la baie de Granville. Ce statut a été perdu avec le Brexit, désormais les pêcheurs jersiais ont plus de mal à se faire représenter auprès de leur administration.

Valorisation de l'araignée

L'araignée est une espèce qui se porte bien, elle est consommée à différents stades de sa vie en fonction des saisons.

Elle n'est actuellement pas valorisée. Les membres de la commission s'accordent à dire qu'il serait intéressant de valoriser cette espèce, surtout l'araignée adulte afin de favoriser sa mise en marché.

Cette valorisation pourrait notamment passer par une meilleure communication sur cette espèce, tout particulièrement en se basant sur sa saisonnalité.

Il est proposé de mettre en place une fête de la moussette, cela permettrait de parler du produit et d'écouler du stock.

Par ailleurs, le cycle de l'araignée se trouvant perturbé, sa fermeture de septembre est remise en question.

Questions diverses

La commission arts traînants Manche ouest a sollicité la commission crustacés au sujet de la pêche des araignées au chalut. La réglementation autorise 10% de captures accessoires au chalut et 5% à la drague.

Il est demandé de trouver un moyen de favoriser la vente de ces produits notamment en mettant en place des contrats pour la boîte. Les membres de la commission sont ok avec cette proposition tant que les caseyeurs restent prioritaires sur les ventes et que les captures soient maintenues à 10% pour ne pas engorger le marché.